

NOTICE TECHNIQUE

SAISIE INFORMATIQUE MOUVEMENT INTRADÉPARTEMENTAL 2014

PUBLICATION DES POSTES : sur I-Prof à l'adresse <https://bv.ac-dijon.fr/iprof/>.

La liste des postes du département **vacants** ou **susceptibles d'être vacants** sera également mise en ligne sur le site de la DSDEN de l'Yonne (<http://ia89.ac-dijon.fr/>).

Il est rappelé aux candidats du mouvement départemental que la modification des vœux peut être effectuée à tout moment durant l'ouverture du site. **Le même mot de passe que celui utilisé lors de la saisie initiale est indispensable.**

SAISIE DES VŒUX SUR INTERNET (I-Prof)

Le site sera **ouvert du 11 avril à 12 h au 22 avril à 12 h.**

Connexion I-Prof (rappel)

L'accès au système d'information et d'aides aux mutations (SIAM) peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez :

- Accéder directement à I-Prof en tapant l'adresse internet : <https://bv.ac-dijon.fr/iprof/>

- Vous authentifier en saisissant votre « compte utilisateur » (en minuscule) et votre « mot de passe » (NUMEN en majuscule pour ceux qui ne l'ont pas changé) qui vous ont déjà été communiqués par courrier individuel, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton « valider ».

- *ATTENTION* : si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

- Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM Premier degré.

Cette application vous permettra en particulier de saisir votre demande de mutation en cliquant sur « **phase intra-départementale** »

À ce stade, vous pouvez consulter les listes des postes **ou** saisir et modifier votre demande de mutation.

Saisie et modification de votre demande de mutation :

Vous devez :

- cliquer sur « SAISIE ET MODIFICATION DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION »
- cliquer sur « SAISISSEZ VOS VŒUX »
- saisir le code ISU (**celui qui apparaît en début de ligne devant le libellé du poste**) du 1^{er} poste choisi et, si vous êtes d'accord avec les informations qui s'affichent, vous cliquez sur « valider »
- procéder ainsi pour tous les vœux à saisir en cliquant sur « AJOUTEZ UN VŒU »

Vous pouvez modifier, insérer ou supprimer des vœux jusqu'à la fermeture de l'application en cliquant sur les icônes correspondant à ces fonctions et apparaissant sur chaque ligne de vœu. Il est conseillé de préparer au préalable votre demande de mutation (réunir codes ISU et libellés des postes demandés) afin de réaliser plus facilement la saisie de vos vœux.

ATTENTION !

Pour le nombre de vœux obligatoires à saisir, se reporter aux « *instructions pour le mouvement* ».

EXEMPLE (poste fixe) :

	Nb.V	Nb. SV
MERRY LA VALLÉE * 0890746C* E.E.PU IEN : AUXERRE III		
000 DIR. EC. ELE 0119 2 CLASSES 100%		1.00
000 ENS. CL. ELE ECEL SANS SPEC. 100 %		1.00

Pour la formulation des vœux, se reporter obligatoirement à la liste des postes.

LÉGENDE :

Nb. V : nombre de postes vacants

Nb. SV : nombre de postes susceptibles d'être vacants

000 Codes ISU

EXEMPLE (type de poste sur zone géographique) :

	Nb.V	Nb. SV
BRIENON / ARMANÇON – ST FLORENTIN - REGROUPEMENT DE COMMUNES – (cf carte zones avec communes)		
0000 DIR. EC. ELE 0119 1 CLASSE 100%		4.00
.../...		
0000 DIR. EC. MAT 0121 2 CLASSES 100%		4.00
.../...		
0000 REMP.ST.FC 2557 SANS SPEC. 100 %		2.00
0000 TIT. R. BRIG 2585 SANS SPEC. 100%		5.00
.../...		

Pour la formulation des vœux, se reporter obligatoirement à la liste des postes.

Accusé de réception

Dans les jours suivant la clôture de saisie des vœux dans l'application SIAM, vous recevrez un accusé de réception récapitulant les vœux saisis **dans votre boîte électronique I-Prof** (cliquer sur « *VOTRE COURRIER* »).

Il devra obligatoirement être édité et retourné signé avec les observations éventuelles, **pour le 30 avril 2014 délai de rigueur** à l'adresse suivante :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne
DIPER 2 – BUREAU 114
12 bis boulevard Gallieni
89011 AUXERRE CEDEX
03 86 72 20 23 ou 03 86 72 20 24

ATTENTION !

Les points de bonifications ne sont pas pris en compte automatiquement et ne figurent pas sur l'accusé de réception.

Les points de bonification ne seront pris en compte que si vous les signalez sur l'annexe 7, à retourner avec l'accusé de réception pour le 30 avril 2014.

Seules apparaîtront les données relatives à :

- l'ancienneté générale de service au 31 août 2014
- l'ancienneté dans le poste au 31 août 2014
- le nombre d'enfants de moins de 20 ans au 1^{er} mars 2014
- l'âge de l'enseignant au 1^{er} mars 2014

NB : **Les demandes de modification de vœux ne pourront pas être prises en compte.** Seule une annulation de la demande de mutation pourra être étudiée.

Il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture du serveur pour la saisie des vœux.